



Non respect d'un jugement du tgi de paris

Par **freenaute**, le **21/07/2010** à **21:43**

Bonjour,

Mon Fournisseur d'accès internet à été condamné par le tgi de paris le 16-2-2006 pour clauses abusives dans ses contrats. Il devait sous astreinte de 1000 euros /jour avertir par mail chaque abonné antérieur à cette date (16-2-2006), de cette condamnation et des annulations, par décision de justice. EN ce qui me concerne étant abonné depuis janvier 2005, je n'ai rien reçu. Des amis également abonnés de longue date non rien reçu. Il se trouve que je viens d'apprendre cette condamnation. Compte tenu des indécrotesses légendaires de ce Fai ai-je un recours contre celui ci pour non respect de jugement ou alors puis je en référé à un magistrat.

Merci de vos conseils.